

Pôle Environnement
Section Enquêtes Publiques

La Roche-sur-Yon, le **11 FEV. 2021**

Le préfet

Dossier suivi par : Emilie LANNIER
Tél. : 02 51 36 71 48
Mail : emilie.lannier@vendee.gouv.fr

à

Destinataires *in fine*

Objet : Travaux de création de digues secondes pour la protection maritime et régularisation du système d'endigement

L'enquête publique relative au dossier de déclaration du système d'endigement des digues maritimes de la Baie de l'Aiguillon s'est déroulée du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

Je vous informe que le commissaire enquêteur, Monsieur RENAULT, a émis un avis favorable au programme, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins.

Vous pouvez consulter ce rapport sur le site internet des services de l'État en Vendée, à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications).

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-21 du code de l'environnement, toute personne peut prendre connaissance de ces documents à la préfecture de la Vendée et en mairie des communes concernées par le projet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef de pôle,


Benoît BONTEMPS